



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Enseignement primaire
Direction générale

DGEP
Service du directeur général
Case postale 3980
1211 Genève 3

Monsieur Olivier BAUD
Président de la SPG
Bd Georges-Favon 14
Case postale 5434
1211 GENEVE 11

N/réf. : DSA/am
V/réf. :

Genève, le 8 janvier 2008

Concerne : Eclatement de la concertation

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Votre lettre du 19 décembre 2007, relative à l'éclatement de la concertation, m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Il est vrai que le calendrier de la concertation a été bousculé. La concertation n'est pourtant pas remise en question - comme telle - dans les mouvements en cours. L'extrême sollicitation des uns et des autres dans la phase de recrutement des directeurs/trices explique bien des choses. Le report de la commission de la formation peut paraître regrettable; il ne mettra pas en danger pourtant le concept de formation continue de l'an prochain. La CEP s'est réunie par ailleurs régulièrement. Le nouveau groupe de coordination DEP-SSED dont vous faites enfin partie s'est réuni également en décembre dernier.

La commission de pédagogie-gestion du 10 courant est remplacée, avec votre accord, par une séance de délégation. Je ne vous cacherai pas pourtant que cette commission ne nous satisfait pas. Elle a par ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques de la part du syndicat lui-même.

La commission de fonctionnement a à définir un concept de concertation qui tienne la route à la rentrée 2008 et le remplacement de la commission de pédagogie-gestion par la conduite de mandats *dont les objectifs et la durée, fixés dans le temps, constituent un gage d'efficacité* est plus que jamais d'actualité.

Je vous renvoie à ce sujet à la lettre que vous a adressée le Conseiller d'Etat le 13 juin 2007.

A la lecture de votre courrier, je constate qu'il existe une confusion dont il nous faudra parler entre la *concertation "institutionnalisée"* et les *"travaux préparatoires à la mise en œuvre du nouveau fonctionnement"* auxquels sont associés des membres de la SPG (groupes de travail techniques).

Deux mises au point sont nécessaires dans le contexte de "*l'éclatement de la concertation*", tel que vous le dépeignez :

1. L'articulation "**commission de fonctionnement / groupes de travail**" :

La commission de fonctionnement est réunie sur la base du **mandat complémentaire** confié à la commission de fonctionnement le 28 février 2007 et dont les points suivants méritent d'être relevés :

Les orientations du mandat :

- Une organisation des 164 écoles actuelles en une centaine d'établissements (ordre de grandeur basé à ce stade sur une première estimation) : *réalisée*.
- Une définition nouvelle du projet d'établissement en lien avec la mise en place des conseils d'établissement : *en cours de finalisation*.
- La gestion de la qualité des prestations et de l'enseignement dans les écoles : *réflexion en cours*.
- La création de régions, intégrées à une direction générale : *en cours de finalisation*.
- Une définition du cahier des charges de la fonction de directeur ou directrice d'établissement : *réalisée*.
- Une définition du cahier des charges des directions de région et des secrétaires de région : *en cours*.

Les livrables :

- Descriptif détaillé des rôles et responsabilités des différents acteurs : *en cours*.
- Direction d'école : *réalisée*.
- Conseil d'établissement : *réalisé*.
- Centre de formation et équipes polyvalentes de formateurs/trices ancrées dans les régions : *en cours*.
- Convention de prestation établie avec le Service de la recherche en éducation du département de l'instruction publique (SRED), convention qui définit le rôle de ce dernier en matière d'évaluation des projets d'école : *réalisée*.
- Plan opérationnel de mise en oeuvre : calendrier des opérations (dispositif de recrutement et de formation des directeurs et directrices) : *réalisés*.
- Plan financier : *réalisé*.

Rappel de quelques principes :

La commission de fonctionnement a dégagé par concertation **les valeurs et les principes** du nouveau fonctionnement qui figurent dans le Rapport intermédiaire de juillet 2007.

La mise en oeuvre du nouveau fonctionnement (calendrier et moyens) a été précisée suite aux groupes de travail d'octobre 2007 et lors de deux séances de la commission de fonctionnement les 15 et 21 novembre 2007.

La commission de fonctionnement ne pouvant tout traiter en séance a, conformément à son mandat, confié le 21 novembre à des groupes de travail une réflexion technique sur quatre points particuliers.

Seuls des groupes de travail restreints peuvent se saisir en effet de problèmes à technicité élevée.

Les groupes de travail sont des groupes techniques qui étudient les propositions de la DGEP et sur cette base proposent d'éventuelles évolutions. La SPG y a été sans réserve aucune de la part de la DGEP associée.

Dans ce contexte, la DGEP accepte ou non les propositions des groupes techniques. Celles-ci sont présentées ensuite à la commission de fonctionnement.

En cas de désaccord persistant, vous connaissez comme moi la procédure à suivre.

2. Préparation de la mise en œuvre du nouveau fonctionnement avec les groupes de travail :

Le PV de la séance du 21 novembre de la commission de fonctionnement fait apparaître la création de quatre groupes de travail avec, en regard, un calendrier de réalisation. Il n'y a donc pas de « pseudo-concertation engendrée dans l'urgence »; notre concertation a été validée par la commission de fonctionnement :

Groupe technique	Nature du travail	Date de réunion du groupe technique	Date de traitement par la commission de fonctionnement
Issu du GT1 et/ou du GT4	Régions : la carte des régions, cahier des charges des directeurs de régions, moyens dont ils disposeront pour remplir leur mission, l'évolution du CEFEP.	Troisième semaine de décembre.	Note de synthèse de la DGEP en janvier 2008.
Groupe technique (GT3)	Projet d'établissement : La DGEP et le SRED préparent : - les indicateurs et outils du diagnostic; - le cadre de référence du projet d'établissement.	Troisième semaine de janvier 2008.	Note de synthèse rédigée par la DGEP en février 2008.
Groupe de travail issu du GT 5	Prise en charge des élèves en difficulté : Le projet d'établissement intégrera les modalités de prise en charge des élèves en difficulté en fonction des moyens disponibles dans l'établissement, la variable TIT, GNT, MS est soumise à la négociation dans le groupe de travail.	Deuxième semaine de décembre.	Note de synthèse rédigée par la DGEP lors de la réunion de début janvier 2008.
Groupe ad hoc en liaison avec la définition des objectifs d'apprentissage	Organisation des conditions de travail des MS , des modalités de collaboration avec les titulaires	Le groupe de travail traitera des propositions de la DGEP mi-décembre 2007.	Note de synthèse rédigée par la DGEP lors de la réunion de début janvier 2008.

On ne peut pas donc pas dire que « des groupes s'auto-mandatent », car leur mandat a été négocié le 21 novembre.

Concernant le fait que « *les résultats ne suivent pas et que le seul constat qui pourrait être fait serait que l'incohérence et le gaspillage de temps ont crû de manière inquiétante* » : les groupes de travail élaborent leurs propositions selon le calendrier prévu :

- La carte des régions est réalisée.
- Le cahier des charges des régions et des directeurs de région est en voie de finalisation.
- L'organisation de la formation continue est prévue en liaison avec l'organisation des régions et les besoins de l'enseignement primaire.
- La définition du projet d'établissement et des indicateurs qui le sous-tendent est en voie de réalisation.
- L'organisation du travail des MS est en cours de discussion.
- Il reste, j'en conviens, à finaliser la prise en charge des élèves en difficulté.

Le calendrier de réalisation d'une nouvelle organisation de l'enseignement primaire sera donc respecté.

Pour conclure, je suis heureux que la tenue d'une séance de délégation entre la direction générale de l'enseignement primaire et le comité de la SPG le

mercredi 9 courant à 17h00,
dans mon bureau, 11, rue Jean-Calvin,

ait pu être négociée pour nous permettre de surmonter le mieux possible les incompréhensions et les difficultés actuelles.

Je vous signale par ailleurs la rencontre du Conseiller d'Etat avec la commission de fonctionnement, agendée le 1^{er} février prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération..



Didier Salamin
Directeur général